

## Vide Grenier de Grésy sur Aix - Règlement -

**Article 1 :** Le Comité des Fêtes organise un vide grenier le 1er dimanche d'avril réservé à la vente de matériel usagé, ouvert à toute personne majeur, professionnel et particulier dans la limite des places disponibles.

**Article 2 :** Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception du bulletin d'inscription obligatoirement accompagné du règlement financier et document à fournir. En raison des frais engagés, les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement.

**Article 3 :** les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnités

**Article 4 :** L'accueil et l'installation des exposants se fera à partir de 5h30 à 8h maximum. Pour des raisons de sécurité et d'organisation aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur les emplacements ou à circuler sur le site de la brocante de 8h à 17h (sauf véhicule d'urgence).

**Article 5 :** Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes, de vols ou de détériorations.

**Article 6 :** l'exposant s'engage à respecter la surface linéaire qui lui est attribuée.

**Article 7 :** Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice ainsi qu'à régler à l'amiable tout litige éventuel entre lui-même et un acheteur ou tout autre exposant.

**Article 8 :** En aucun cas, les forains, commerçants et vendeurs de nourritures à emporter de tout ordre ne seront acceptés sur le site.

**Article 9 :** Lors de leur départ, les exposants s'engagent à ne laisser sur le site de la brocante aucun objet autres que les cartons pliés et autres déchets ultimes pour lesquels des sacs et containers sont à disposition sur le site.

**Article 10 :** Les conditions météo ne sont pas un motif d'annulation et de remboursement des inscriptions.

## Bulletin d'Inscription

NOM, Prénom :

Adresse : n°  rue

Code Postal  Ville

Téléphone :  ou

Adresse mail :

Je réserve :

emplacement(s) de 3 mètres linéaires à 12€ en extérieur =

emplacement(s) de 3 mètres linéaires à 20€ en intérieur =

### **Seules les inscriptions accompagnées du règlement et des documents demandés seront prises en compte :**

- 1 - photocopie recto/verso de la carte d'identité
- 2 - photocopie recto/verso du registre du commerce pour les professionnels
- 3 - règlement **par chèque**, à l'ordre de :

### Comité des Fêtes de Grésy sur Aix

Nature des objets proposés à la vente :

**Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-joint**

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

à retourner à : Mme Agnès BARON - 208 route d'Arbussin -  
73100 GRESY SUR AIX

Réservé à l'organisation

Réservé à l'organisation